

45 - Subvention à des associations sportives

Rapporteur : M. l'Adjoint GHEZALI

1 - Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»

Subventions pour manifestations :

- ASPTT Besançon Organisation de la corrida de Besançon - 27 novembre 2016	500 €
- Besançon BMX Organisation de l'Open Night sur la piste du Rosemont - 22 octobre 2016	500 €
- Cercle Pugilistique Bisontin Organisation de l'Open de Besançon - 23 septembre 2016	1 000 €
- PSB football Organisation de la PSB Kid's - 29 octobre 2016	300 €
- Besançon Basket Club Organisation du tournoi international U18 - Organisation de la sécurité	300 €
- ASA Séquanie Organisation de la course de côte de Vuillafans - 1 ^{er} 2 et 3 juillet 2016	500 €
- Besançon association Patinage artistique Organisation de la Coupe de la boucle - 19-20 novembre 2016	1 000 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit 4 100 €, sera imputée sur la ligne 65.40/6574. 004822 CS 20300.

2. Programme «Animations sportives»

2.1 - Aides à l'emploi d'éducateurs sportifs

Certaines structures sportives implantées sur le territoire de la commune disposent d'emplois d'éducateurs sportifs. La Ville de Besançon contribue financièrement à ces emplois, en contrepartie d'une implication des cadres sportifs dans différentes actions d'animation portées par la Ville (interventions dans le temps scolaire en partenariat avec l'Inspection Académique, participation à Vital'Eté et projets spécifiques).

Il est proposé l'attribution de subventions à ces associations représentant l'aide financière relative à la saison 2016-2017. Ces subventions feront l'objet du versement d'un premier acompte équivalant à 50 % de la somme globale, au cours de l'automne 2016. Le solde sera ensuite versé en fin d'année scolaire 2016-2017.

	Subvention 2016/2017	Acompte 2016
- Besançon Doubs Hockey Club	2 800 €	1 400 €
- Besançon Association Patinage Artistique	4 800 €	2 400 €
- Comité départemental de Tennis de Table	4 040 €	2 020 €
- Ligue de Franche-Comté d'escrime	3 800 €	1 900 €
- Amicale cycliste de Besançon	7 000 €	3 500 €
- Cercle pugilistique bisontin	3 800 €	1 900 €
- Doubs Sud Athlétisme	4 800 €	2 400 €
- Association Sportive Orchamps Besançon	2 000 €	1 000 €
- PSB Judo	3 600 €	1 800 €
- Olympique de Besançon	2 400 €	1 200 €

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique sportive en soutien aux actions mêlant sport et handicap, la Ville de Besançon soutient les acteurs associatifs mobilisant du personnel pour développer cette thématique. Il est ainsi proposé le versement des subventions suivantes :

- Centre Omnisport Pierre Croppet	3 000 €
- Comité régional Handisport	4 000 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit 46 040 €, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300 dont 19 520 € sur l'exercice 2017, sous réserve du vote des crédits correspondants.

2.2 - Accompagnement des associations dans le cadre du dispositif «Sport après l'école»

Le dispositif *Sport après l'école* entre dans sa troisième année et s'inscrit aujourd'hui réellement comme un outil permettant aux plus jeunes de s'initier à la pratique sportive et de faire le choix de la discipline qu'ils pratiqueront ensuite à plus long terme.

La programmation 2016/2017 du *Sport après l'école* concerne la mise en œuvre de 32 créneaux de sport positionnés entre 16 h et 18 h avec des activités dites «traditionnelles» (handball, football) ou des pratiques sportives plus atypiques telles que l'escrime par exemple.

De manière à soutenir les structures associatives mobilisées dans ce dispositif, il est proposé d'attribuer les financements suivants :

	Subvention 2016/2017	Acompte Automne 2016
AS Orchamps Besançon football	1 000 €	500 €
Palente Besançon Handball	500 €	250 €
ASPTT	1 500 €	750 €
BAPA	500 €	250 €
Besançon Tennis Club	500 €	250 €
BUC Escrime	500 €	250 €
COPC Natation	1 000 €	500 €
COPC Equitation	500 €	250 €
CPB Lutte	1 000 €	500 €
DOJO FC	500 €	250 €
Entretemps escalade	1 500 €	750 €
Etrier Bisontin	1 000 €	500 €
Olympique de Besançon	500 €	250 €
Dynamique bisontine	500 €	250 €
PSB Judo	1 000 €	500 €
Handball sport mahorais 25	1 000 €	500 €
Besancon Gymnastique Rythmique	500 €	250 €
ESBM	500 €	250 €
La Saint-Claude	1 000 €	500 €
Sauvegarde Karaté	500 €	250 €

Ces sommes constituent un premier acompte et ces clubs percevront une seconde partie de financement au printemps 2017 (sous réserve du vote des crédits correspondants), prenant en compte le fonctionnement et l'évolution de chacun de ces créneaux.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 7 750 €, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300.

Propositions

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés ci-dessus, est invité à :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou avenants avec les associations sportives,
- attribuer les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre des programmes «Manifestations», «Animations Sportives».

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. ALLEMANN et M. DAHOUI n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.